



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHU

Question écrite n° 2326

Texte de la question

M. René Rouquet appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les difficultés budgétaires auxquelles sont confrontés les centres hospitaliers universitaires. Dans une récente étude prospective, les directeurs des CHU viennent d'évaluer à 45 % le taux de vétusté des établissements hospitalo-universitaires et révèlent en outre que 85 % de l'immobilier des CHU a plus de vingt ans. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour remédier à cet état de vétusté des centres hospitaliers universitaires et pour engager un nécessaire plan d'investissement immobilier afin de rénover ces infrastructures.

Texte de la réponse

Les centres hospitaliers universitaires disposent d'un patrimoine immobilier dont l'essentiel a été construit durant la période 1960-1975. Malgré les adaptations et les efforts de modernisation déjà réalisés pour maintenir ce patrimoine en état, un important programme de travaux doit être engagé très rapidement. Il s'agit notamment de répondre à de nouvelles organisations médicales permettant d'assurer une meilleure prise en charge des personnes hospitalisées, d'offrir des conditions d'accueil et de séjour plus confortables, d'intégrer les évolutions médicales, de garantir des règles d'hygiène et de sécurité et, dans un autre domaine, d'introduire les nouvelles technologies de l'information et de la communication en santé. Ce programme de modernisation représente, pour les seuls centres hospitaliers universitaires, un besoin d'investissement de l'ordre de 7 milliards d'euros auquel il convient d'associer les centres hospitaliers pour lesquels les investissements à réaliser peuvent être évalués à 5 milliards d'euros. Au rythme actuel des investissements, il faudrait treize à quinze ans pour réaliser ce programme, ce qui n'est pas compatible avec ce que nos concitoyens sont en droit d'attendre. Le Gouvernement a décidé de ramener ce délai à cinq ans. Cela suppose un accompagnement financier conséquent durant cette même période. L'investissement hospitalier constitue une des priorités du plan « Hôpital 2007 » et bénéficiera à ce titre, dès 2003, d'un soutien financier à hauteur de 300 millions d'euros en subvention et 70 millions en base des dotations hospitalières, le tout permettant de réaliser plus de 1 milliard d'euros de travaux. Parallèlement, le dispositif réglementaire régissant les procédures administratives auxquelles sont soumis les centres hospitaliers sera assoupli. Ce plan sera aussi l'occasion d'engager les opérations régionales de recomposition de l'offre de soins qui étaient en attente faute de financement.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2326

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3054

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 393